

## STAGES DE LA SÉRIE CONSEIL VENTE ANIMALERIE

CLASSES	DATES DE STAGE
<b>Seconde ACPA (Animalerie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 03 au 15 mars 2025 (dont 1 semaine pendant les vacances scolaires)</li> <li>- Du 28 avril au 03 mai 2025 (pendant les vacances scolaires)</li> <li>- Du 23 juin au 12 juillet 2025 (1 semaine pendant les vacances scolaires)</li> </ul>
<b>Première TCVA (Animalerie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 16 au 28 décembre 2024 (dont 1 semaine pendant les vacances scolaires)</li> <li>- Du 24 février au 01 mars 2025 (pendant les vacances scolaires)</li> <li>- Du 14 au 26 avril 2025 (1 semaine pendant les vacances scolaires)</li> <li>- Du 16 juin au 05 juillet 2025</li> </ul>
<b>Terminale TCVA (Animalerie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 04 au 16 novembre 2024</li> <li>- Du 06 au 18 janvier 2025</li> <li>- Du 10 au 15 mars 2025</li> </ul>

Ces stages doivent être réalisés OBLIGATOIREMENT dans une (des) **unité(s) de vente proposant des animaux vivants** (animaleries, rayons animalerie des jardinerie, libre-service agricole).

Ou (**pour les terminales**) **dans d'autres secteurs proches de la filière** (éleveur, importateur, fabricant d'aliments, grossiste, administration, vétérinaires).

Vous trouverez, au verso de ce document, un tableau qui récapitule les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

**ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le départ en stage.**

**Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale.  
Aucun scan accepté ni aucun renvoi par mail possible !**

## ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS
<b>Je trouve une entreprise pour mon stage</b>	<p>1 – Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise et la fait signer</p> <p>2 – Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur</p>
L'Etablissement (le Lycée) édite la convention de stage	
<b>J'ai ma convention de stage</b>	<p>1 – Je vérifie, je corrige si besoin les informations puis je signe la convention. Mes parents doivent également la signer</p> <p>2 – Je transmets la convention à mon maître de stage pour signature</p> <p>3 – Je ramène la convention au Lycée au professeur coordonnateur pour signature au Directeur</p> <p><b>ATTENTION : Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale.</b></p> <p><b>Aucun scan accepté ni aucun renvoi par mail possible !</b></p>
<p>1 – Une fois la convention signée par le Directeur de l'Etablissement, le lycée renvoie un exemplaire de cette convention par mail à l'entreprise</p> <p>2 – Pendant le stage, l'entreprise reçoit une attestation de stage (par mail) qu'il doit remplir et retourner au Lycée (<a href="mailto:epl.montbrison@educagri.fr">epl.montbrison@educagri.fr</a>) : celle-ci permettra à l'élève de recevoir une allocation</p>	